

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 avril 2019 à 19h45 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et, Messieurs LES CONSEILLERS, Yves Lapointe, Michel Viens, Charles Montamat Et Francis Boucher.

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS, Renaud Ouellet Et Raymond Frève

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45 par MME Nancy St-Pierre, mairesse. En l'absence de Mme Nathalie Blais, directrice-générale, Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire-trésorière (adjointe) rédige le procès-verbal.

01-04-2019

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-04-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2019. Point reporté.

03-04-2019

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS. Gérald St-Pierre, inspecteur municipal, transmet aux conseillers le suivi de ses dossiers en cours.

04-04-2019

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire trésorière (adjointe) certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois

ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019 pour le mois de mars;

Prélèvements directs : 1428,22 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 415,02 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 06 et 07 : 37.83 \$, 4809,25 \$, 105,57 \$ et 6831,52 \$, pour un total de 11 784,17\$.

Liste des comptes à payer au 31 mars 2019 : 48 920,35 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

05-04-2019

MANDAT AU MINSITRE DES FINANCES POUR LA RECEPTION ET L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE. Point reporté.

06-04-2019

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE LA CAISSE DES CHAMPS ET DES BOIS.

ATTENDU QUE le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'un emprunt permanent est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine,

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 2018-236 adopté par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska à la séance du 13 septembre 2018 a été approuvé conformément à la loi comme le stipule une lettre envoyée à Mme Nathalie Blais, directrice générale, par la directrice de l'information financière et du financement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 1^{er} novembre 2018,

ATTENDU QUE l'emprunt permanent ne pourra prendre effet qu'au moment de la fin des travaux, soit au mois d'août 2019,

ATTENDU QUE les travaux de construction de la nouvelle caserne débuteront dès que possible au printemps et que pendant la période des travaux, un prêt temporaire est nécessaire pour le paiement des factures spécifiques au projet de construction de la nouvelle caserne de Saint-Joseph-de-Kamouraska,

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais, directrice générale est en congé de maladie depuis le 28 mars,

Il est proposé par MICHEL VIENS et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire-trésorière (adjointe), à ouvrir un emprunt temporaire d'un montant total de 895 933\$.

07-04-2019

AUTORISATION POUR MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ, SCRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE (ADJOINTE), DE SIGNER, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, LA RENONCIATION AU DÉLAI DE 30 JOURS PRÉVU À L'ARTICLE 60.1 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA), POUR FORMULER DES OBSERVATIONS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DANS LE DOSSIER 421 953 (PISTE DE VÉLOCROSS (DE TYPE BMX) À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA)

ATTENDU QUE le 13 novembre 2018, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a déposé une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la réalisation d'un projet de piste de vélocross sur une portion du lot 5 169 741 du cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'application de son *Fonds de développement des territoires (FDT)-Volet amélioration des milieux de vie de la MRC de Kamouraska*, financé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC a accordé une aide financière de 8 000 \$, à l'organisme promoteur, soit le Comité de développement de Saint-Joseph-de-Kamouraska, pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE selon les termes du *Protocole d'entente* signé pour l'octroi de cette aide financière, le projet de piste de vélocross doit être complété au plus tard d'ici le 31 mars 2020;

ATTENDU toutefois qu'en raison des caractéristiques inhérentes au projet, les travaux doivent nécessairement être exécutés en dehors de la période hivernale, ce qui en conséquence ne laisse que jusqu'à la fin de la période automnale 2019, pour la réalisation complète des travaux;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, le consultant au dossier agissant au nom de la municipalité, M. Guy Lebeau, a adressé une correspondance à la Commission pour lui signifier l'urgence de la situation;

ATTENDU QUE M. Lebeau a également transmis une demande auprès des personnes et organismes intéressés, pour qu'ils renoncent au délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 de la Loi pour formuler des observations à la Commission relativement à cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est un organisme intéressé au sens de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais, directrice générale, est en congé de maladie depuis le 28 mars,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Charles Montamat
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne et autorise Mme Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire-trésorière (adjoindte), à signer tout document visant à signifier à la

CPTAQ que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska renonce au délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, pour formuler des observations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier 421 953 (piste de vélocross à Saint-Joseph-de-Kamouraska).

08-04-2019

AUTORISATION POUR MME NATHALIE BLAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE PARTICIPER À DES FORMATIONS ET ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité, à participer aux formations et activités de perfectionnement suivantes :

- « Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière. » offerte par l'ADMQ en ligne le 5 septembre 2019 au coût de 379,00\$.
- « Budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires. » offerte par l'ADMQ en ligne le 19 septembre 2019 au coût de 379,00\$.
- Congrès de l'ADMQ 2019 ayant lieu du 12 au 14 juin 2019 au coût de 539,00\$ (Date limite d'inscription: 15 mai 2019).
- «Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets » offerte par l'ADMQ à Rivière-du-Loup le 22 mai 2019 au coût de 316,00\$. (Date limite d'inscription: 8 mai 2019).

Pour les confirmations des inscriptions, il est demandé par le conseil d'attendre le retour de Nathalie Blais, directrice générale, afin d'éviter un engagement financier de la part du conseil avant son retour.

09-04-2019

AUTORISATION POUR MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ DE PARTICIPER À DES FORMATIONS.

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Marie-Ève Blache-Gagné de participer aux formations suivantes offertes par PG solutions :

- « Entrée et paiement des achats – session 1 » ayant lieu le 2 mai 2019 à 13h.
- « Entrée et paiement des achats – session 2 » ayant lieu le 9 mai 2019 à 13h.
- « Facturation et mutations » ayant lieu le 6 juin 2019 à 13h.
- « Méthodes d'encaissements » ayant lieu le 3 décembre 2019 à 14h.

Ces formations durent trois heures chaque. Elles sont offertes en ligne gratuitement.

10-04-2019

EMBAUCHE DE L'ENTREPRISE GAÉTAN CHAREST INC. POUR DES TRAVAUX À EFFECTUER AU 140, RUE DE L'ÉGLISE.

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de l'entreprise Gaétan Charest inc. au montant de 8 350\$ (incluant les matériaux) pour effectuer des travaux au bâtiment municipal situé au 140, rue de l'Église.

11-04-2019

DEMANDE AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA DE PRODUIRE UN RÈGLEMENT CIBLANT UNE ZONE DU PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ À LAQUELLE POURRAIT S'APPLIQUER UN RÈGLEMENT DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DANS LA RUE DE L'ÉGLISE.

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au service d'aménagement de la MRC de Kamouraska de produire un règlement ciblant une zone du plan de zonage de la municipalité à laquelle pourrait s'appliquer un règlement de revitalisation visant à promouvoir un développement domiciliaire dans la rue de l'Église.

12-04-2019

DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE CIRCULER AU SEIN DE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des participants au défit vélo André-Coté sur le territoire de la municipalité.

13-04-2019

DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE SORTIE DES CAMIONS DES SERVICES INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la sortie des camions incendie avec chauffeurs dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO 2019 et ce, sans frais afin d'assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles. Dans le cas d'une urgence, les camions pourront quitter à tout moment, dans ce cas, les organisateurs de l'événement assureront eux-mêmes la sécurité des participants.

14-04-2019

APPUI AU CRSBP POUR SON PROJET DE VISIOCONFÉRENCE

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska considère que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

En ce sens, le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaît ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

15-04-2019

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR AIDER MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ EN L'ABSENCE DE MME NATHALIE BLAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Mme Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, depuis le 28 mars 2019,

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné doit remplacer Mme Nathalie Blais durant son absence, tel que stipulé au moment de son embauche en tant qu'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière (adjointe),

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné occupe aussi le poste d'agente de développement de la municipalité,

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche une ressource pour aider Mme Marie-Ève Blache-Gagné, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière (adjointe), à gérer les différents dossiers de la municipalité jusqu'au retour de Mme Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité.

16-04-2019

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR AIDER MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ, EN L'ABSENCE DE MME NATHALIE BLAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Mme Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, depuis le 28 mars 2019,

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné doit remplacer Mme Nathalie Blais durant son absence, tel que

stipulé au moment de son embauche en tant qu'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière,

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné occupe aussi le poste d'agente de développement de la municipalité,

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche une ressource du service « DG remplaçant » de la FQM pour remplacer Mme Nathalie Blais jusqu'à son retour.

17-04-2019

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE DE LA VOÛTE POUR ACCOMPAGNER MME NATHALIE BLAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT les demandes adressées à Mme Nathalie Blais par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Mme Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, depuis le 28 mars 2019,

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche une ressource du centre d'expertise en optimisation « La Voûte » de Rivière-du-Loup pour accompagner Mme Nathalie Blais et l'aider à répondre aux attentes du conseil municipal en ce qui a trait à son travail, et ce, dès son retour au travail.

18-04-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 10h25.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire-trésorière (adjointe)